

## PRIME AIR BOIS

### Quelles conditions pour avoir l'aide ?

#### PRINCIPES CLÉS :

- Aide départementale destinée aux propriétaires occupants d'un logement situé dans les Bouches-du-Rhône
- Sans condition de ressources
- Mobilisable pour le remplacement d'un ancien chauffage au bois datant d'avant 2002 ou d'une cheminée ouverte par un nouvel équipement à bois labellisé Flamme Verte 7★ ou plus

#### MONTANT DE L'AIDE :

- 50 % du coût d'un équipement et ses accessoires dans la limite d'un plafond de 1 000 €
- bonus de 500 € pour la pose d'un filtre à particules

#### CONDITIONS :

- Logement achevé depuis plus de 2 ans
- Pas de condition de ressources

#### PLUS D'INFORMATIONS :

- [Site du département](#)

### ATTENTION

Les travaux ne doivent pas avoir été engagés avant le dépôt du dossier de demande d'aide départementale donnant lieu à un accusé de réception automatisé après validation par vos soins.



Plus d'informations  
sur le site officiel de  
la Prime Air Bois